



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par : Mme Solène Juzeau
Tél. : 03.87.34.33.10
Mél. : ddt-sabe-npn@moselle.gouv.fr

Le Directeur départemental
à

Conseil Départemental de la Moselle
DPAT-D2AT-BAFU
Hôtel du département
1 rue du Pont Moreau
CS 11096
57036 METZ Cedex 1

À l'attention de Mme Patricia PAHIN

Metz, le **15 MAI 2023**

OBJET : Porté à connaissance – aménagement foncier de la commune de Thimonville

NOS REF. :

PJ: 4 (tableau « sources et sites de consultation », tableau des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol, cartographie des cours d'eau sur la commune et cartographie des zones humides).

Par courriel en date du 27 janvier 2023 vous sollicitez, dans le cadre du lancement de la procédure d'aménagement foncier sur le territoire de la commune de Thimonville, l'établissement d'un porté à connaissance conformément à l'article L.121-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Veuillez trouver ci-dessous la synthèse des informations relevant de nos services et qui concernent la commune de Thimonville.

De plus, je vous joins un tableau comprenant les servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols de la commune ainsi qu'un tableau récapitulatif des différentes sources et sites existants pouvant apporter une information complémentaire sur le territoire.

I – Urbanisme :

La commune de Thimonville est dotée d'un PLU rendu exécutoire le 17 avril 2014 et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée le 12 mai 2021.

II – Risques :

Les risques recensés sur le territoire de la commune de Berling sont :

- une exposition faible à forte au phénomène de retrait-gonflement des argiles ;
- un aléa sismique très faible.

Aucun document sur l'inondabilité du territoire de cette commune n'est recensé par nos services.

Toutefois elle a fait l'objet de 5 arrêtés de catastrophes naturelles «inondations et/ou coulées de boue» dont le dernier remonte à décembre 1999.

De manière générale, il conviendra de s'assurer que le projet (nouveau parcellaire et mise en oeuvre des travaux connexes) n'accroît pas les risques déjà existants sur le ban communal (coulées de boues, inondations), et ne réduit pas les zones d'expansion des crues.

III – Eau :

- **Eaux usées :**

La commune dispose d'un assainissement collectif avec une station d'épuration de type lagunage naturel.

- **Eaux pluviales :**

Conformément à l'orientation T5A-O5-D1 du SDAGE Rhin-Meuse, les fossés créés dans le cadre de travaux connexes d'un aménagement foncier ne doivent pas entraîner d'incidence notable sur les débits et la qualité des cours d'eau récepteurs.

- **Cours d'eau :**

Plusieurs cours d'eau sont présents sur le ban de la commune et représentés sur l'extrait de la cartographie des cours d'eau joint en annexe, dont :

- le ruisseau de l'Elme, situé au Nord du ban communal et limitrophe avec les communes de TRAGNY et de FLOUCOURT,
- un cours d'eau sans nom et un affluent, situés au centre du ban communal et qui sont des affluents de l'Elme,
- des affluents sans noms de l'Elme, situés à l'Ouest du ban communal,
- les ruisseaux de Nablé, du Grand Etang, et de Dideleau, ainsi que des affluents, situés au Sud du ban communal.

La commune est située sur la masse d'eau Nied Française 1 (code européen : FRCR416). Son état chimique est jugé « moins que bon » et son état écologique moyen.

Le projet devra préserver au maximum la géomorphologie des cours d'eau existants et sa végétation rivulaire.

En cas de construction d'ouvrage de franchissement, ils devront respecter la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau).

- **Zones inondables :**

La commune n'est pas mentionnée dans un Atlas des Zones Inondables (AZI).

Conformément à la disposition T5A-O5-D5 du SDAGE Rhin-Meuse, les principes suivants doivent être pris en compte et respectés dans le cadre d'opération d'aménagement foncier :

- préserver les capacités de rétention existantes et améliorer la rétention des eaux sur l'ensemble du bassin versant par la préservation des prairies, la restauration des réseaux de haies et par la mise en valeur et le maintien des zones humides ;
- développer la mise en place d'aménagements permettant de limiter et ralentir les ruissellements.

- **Zones humides :**

Des zones potentiellement humides d'aléa faible, moyen et fort sont présentes sur le ban de la commune et représentées sur l'extrait de la cartographie des zones humides joint en annexe.

Pour mémoire, un aménagement foncier mené sur la commune devra respecter les dispositions suivantes du SDAGE Rhin-Meuse relatives aux zones humides ordinaires ainsi qu'aux zones humides remarquables :

- T5A-O5-D5 (disposition mentionnant la nécessité de la mise en valeur et du maintien des zones humides),
 - T3-O7.4.5-D2 (disposition mentionnant la nécessité de préserver les fonctionnalités des zones humides),
 - T3-O7.4.5-D4 (disposition mentionnant la nécessité d'inclure les zones humides dans les données de conception des projets, dont les aménagements fonciers, et dont cette conception doit en priorité s'attacher à éviter les impacts sur les zones humides).
- Il conviendra de préserver au maximum les zones humides et les travaux envisagés sur ces zones devront respecter la réglementation (interdiction de drainage).

IV – Forêt :

Une forêt communale (sur une très faible surface) est présente au sud du ban de la commune. Cette dernière n'est concernée par aucune forêt de protection.

V - Biodiversité :

Il semblerait que le territoire de la commune de THIMONVILLE est concerné par la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : "Gîtes à chiroptères à Tincry, Bacourt, Xocourt et Prévocourt". Le ban communal n'est concerné par aucun Espaces Naturels Sensibles.

Le ban communal est susceptible de présenter des sensibilités en matières d'espèces patrimoniales (incluant des espèces protégées), dont les données relatives aux amphibiens, reptiles, insectes et chiroptères sont consultables sur le site de la DREAL Grand Est (cf. tableau annexe "sources et sites").

VI – Trame verte et bleue :

Les données cartographiques du SRCE Lorraine (intégré au SRADDET du Grand Est approuvé par arrêté préfectoral du 24 janvier 2020) révèlent la présence sur le ban communal de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de zone de perméabilité (forte, thermophile, prairiale, forestière et humide/alluviales). Ces données cartographiques sont accessibles sur le site la DREAL Grand Est (cf. tableau annexe "sources et sites").

L'analyse de la trame verte devra être multiscalaire, aux échelles du SRCE Lorraine intégré au SRADDET Grand Est, du SCoT de l'agglomération messine, et localement au droit de la commune.

VII - Natura 2000 :

Aucune zone Natura 2000 n'est répertoriée sur le territoire du ban communal.

IX – Paysage :

Le territoire de THIMONVILLE n'est pas inclus dans l'emprise d'un paysage remarquable. Elle est traversée au Nord par une portion de la Ligne Grande Vitesse Est.

X – Agriculture

Il convient d'être attentif aux mesures de conditionnalité liées aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC) qui fixent des exigences à respecter pour chaque exploitation agricole éligible à ces aides.

Parmi les bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE), la BCAE 8 fixe des exigences en matière d'interdiction de taille des arbres et des haies entre le 16 mars et le 15 août et en matière de maintien des mares, des haies et des bosquets. Les déplacements de certains éléments topographiques (haies et bosquets) pourront être autorisés sous certaines conditions, après déclaration préalable auprès de la DDT et, le cas échéant, justifiés par une étude d'intérêt environnemental.

La BCAE 2 concerne la protection des zones humides et des tourbières, elle entrera en application au 01/01/2024.

La BCAE 9 concerne le maintien et le non labour des prairies désignées comme sensibles.

La BCAE 4 impose la mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau et des fossés et canaux cartographiés comme écoulements permanents.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la réalisation des travaux dans le cadre de l'AFAFE ne dispense pas les exploitants concernés du respect des règles et procédures fixées par la réglementation PAC.

La Cheffe de l'Unité Nature Prévention
des Nuisances,



Hélène GUIDAT

Annexe 1 : cartographie des cours d'eau :

Source : site internet de la préfecture de la Moselle :

<https://www.moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-Environnement/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-dans-le-departement-de-la-Moselle>

Commune de THIMONVILLE :



cours d'eau Code de l'environnement



cours d'eau BC AE



Cours d'eau Code de l'environnement :

Cours d'eau répondant à la définition de l'article L215-7-1 du code de l'environnement.

Enjeu : préservation des milieux aquatiques, notamment des cours d'eau sur lesquels les travaux sont soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Cours d'eau BC AE :

Cours d'eau tel que défini par l'article D615-46 du CRPM et précisée par l'arrêté ministériel BC AE du 24/04/2015.

Ces cours d'eau doivent également être bordés par une bande enherbée ou boisée non fertilisée.

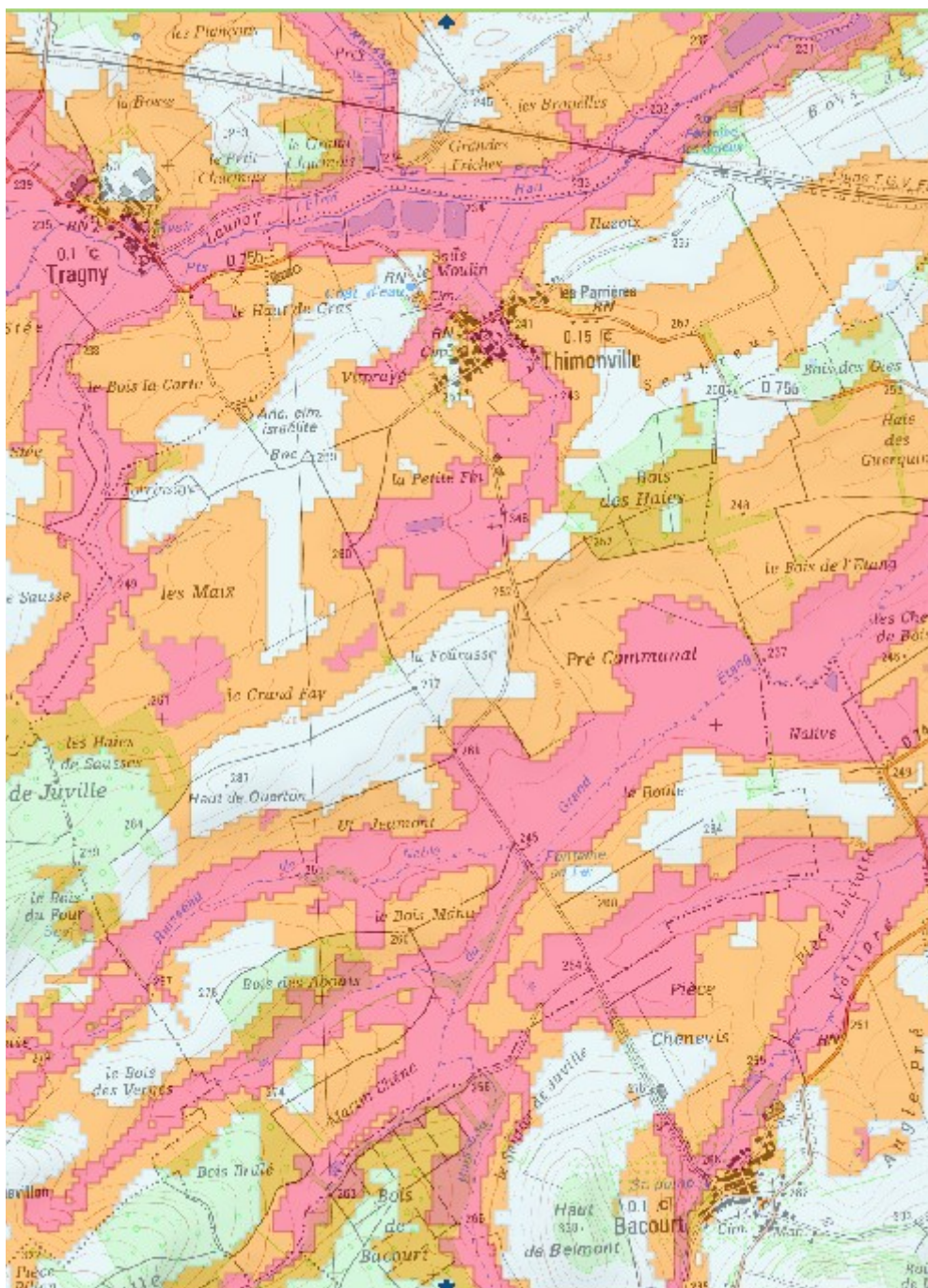
En Moselle il s'agit des cours d'eau permanents et intermittents nommés et non nommés de la BD Topo de l'IGN.

Annexe 2 : cartographie des zones humides :

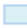

Source : site internet de la DREAL Lorraine :

https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/21/carte_zones_humides_lorraine.map

Commune de THIMONVILLE : zones potentiellement humides :



Zones Potentiellement Humides

-  **ZPH Lorraine**
-  ZPH Faible
-  ZPH Moyen
-  ZPH Fort

THIMONVILLE

Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.	Ligne HTA 17,5 KV N° 24 VIGNY - REMILLY, arrêté préfectoral du 27/09/1982	URM Service Distribution 2bis rue Ardant du Picq - B.P. 10102 - 57014 METZ Cedex 01
T1	Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire.	Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes	LGV Est-Européenne.	S.N.C.F. DIT Grand Est CS 70004 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX

(au 28/04/23)

Sources et sites de consultation

I. Volet milieu physique

Inventaire géologique	* Système d'information géographique des données publiques InfoTerre du BRGM http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do#
Inventaire topographique	* Géoportail, le portail des territoires et des citoyens https://www.geoportail.gouv.fr
Inventaire pédologique	https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-des-sols
Inventaire hydrographique et hydraulique	https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/reseau-hydrographique#!
Relevés climatologiques	* Météo France https://donneespubliques.meteofrance.fr/
Données géographiques	* Géoportail https://www.geoportail.gouv.fr

II. Volet socio-économique

Situation juridique	* Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
Données communales INSEE	* Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/6676182?geo=COM-57064&debut=0
Données communales du recensement général agricole	* Système de statistique, évaluation et de prospective agricole Agrest _ Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron!/searchurl/745fcc0d-4e89-4a99-b151-835d2a9be2df/search/
Statistiques agricoles	* Agrest _ Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron!/searchurl/745fcc0d-4e89-4a99-b151-835d2a9be2df/search/
Statistiques forestières	* Inventaire Forestier National (IFN) / Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) / Office National des Forêts (ONF)/IGN http://www.ifn.fr/spip/spip.php?rubrique17 https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique240 * Agrest - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron!/searchurl/searchUiid/search/

III. Volet patrimoine naturel

a) Inventaires

ZNIEFF (1 et 2)	* Système de cartographie et DREAL Grand Est Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r52.html http://inpn.mnhn.fr/zone/znief/recherche
ZICO	https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/zone-d-importance-pour-la-conservation-des-oiseaux-a21326.html
Zones humides (RAMSAR)	http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartographies-interactives-r52.html
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	* Conseil Départemental (CD) Moselle http://moselleinfogeo.fr/infogeo/index.php/ressources/environnement

(au 28/04/23)	Sources et sites de consultation
Carte de sensibilité des espèces	https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/cartes-de-sensibilite-sur-les-especes-a19410.html
b) Informations à caractère réglementaire	
Forêts publiques (régime forestier) et réserve biologique intégrale ou dirigée	<p>* DREAL Grand Est & Géoportail (forêts publiques)</p> <p>https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#</p> <p>https://www.geoportail.gouv.fr/carte</p>
Trame verte, corridors biologiques ou écologiques	<p>https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-ecologique-de-a74.html</p> <p>https://biodiversite.grandest.fr/le-grand-est-en-mouvement/des-demarches-pour-la-biodiversite/trame-verte-et-bleue/</p> <p>https://www.grandest.fr/politiques-publiques/sraddet/</p>
RN (nationale ou régionale)	https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#
Arrêté de biotope	https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#
Site Natura 2000	https://natura2000.eea.europa.eu/
DOCOB validé <small>(Lien temporaire, du fait du transfert de compétence à la région. Une mise à jour sera nécessaire à court terme)</small>	<p>* DREAL GRAND EST</p> <p>https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-sites-du-grand-est-r6769.html</p>
IV. Volet eau	
a) Inventaires	
Stations d'hydrométrie	<p>* Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse SIERM</p> <p>http://rhin-meuse.eaufrance.fr/zone?lang=fr</p> <p>* Base de données HYDRO du portail de l'eau EauFrance</p> <p>https://www.hydro.eaufrance.fr/</p>
Données qualitatives et quantitatives de l'eau et des milieux naturels aquatiques	<p>* SIERM</p> <p>https://rhin-meuse.eaufrance.fr/choixtheme?lang=fr</p>
Eaux souterraines	<p>* Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p>https://rhin-meuse.eaufrance.fr/qualit-eauxsout?lang=fr</p>
Eaux superficielles	<p>* Agence de l'Eau Rhin-Meuse</p> <p>https://rhin-meuse.eaufrance.fr/qualit-coursdeau?lang=fr</p>
Inventaire des zones humides, contrat de rivière	<p>* SIERM</p> <p>http://rhin-meuse.eaufrance.fr/zone?lang=fr</p> <p>* Outils de gestion intégrée de l'eau Gesteau du portail de l'eau EauFrance</p> <p>https://www.gesteau.fr/contrats#6/46.649/4.570/sdage,contrats</p> <p>* DREAL GRAND EST</p> <p>https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=2d4373e3-e921-47c3-b086-89d50eb628af</p>
Zones vulnérables	<p>* DREAL GRAND EST</p> <p>https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733#</p>

(au 28/04/23)

Sources et sites de consultation

b) Informations à caractère réglementaire

SDAGE, SAGE	<ul style="list-style-type: none">* Agence de l'Eau Rhin-Meuse http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/masses_d_eau-2009/assistant_etape1.php* DREAL GRAND EST https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-directeurs-d-amenagement-et-de-gestion-a16243.html https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=2d4373e3-e921-47c3-b086-89d50eb628af#
Périmètre de protection des points de captage d'eau potable, d'eau minérale (approuvés ou en cours d'élaboration)	<ul style="list-style-type: none">* Agence Régionale de Santé Lorraine - Délégation Territoriale de la Moselle
Chartes de PNR	<ul style="list-style-type: none">* PNR Lorraine https://www.pnr-lorraine.com/comprendre/la-charte/la-charte-du-parc-de-lorraine/

V. Volet risques

a) Inventaires

Etat des risques par commune	<ul style="list-style-type: none">* Système cartographique des risques naturels et technologiques majeurs GEORISQUES du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et BRGM http://www.georisques.gouv.fr/
Atlas des zones inondables	<ul style="list-style-type: none">* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/
BASOL	<ul style="list-style-type: none">* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique
BASIAS	<ul style="list-style-type: none">http://www.georisques.gouv.fr/
Communes exposées au risque de mouvement de terrain	<ul style="list-style-type: none">* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique et BRGM http://www.georisques.gouv.fr/ http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do

b) Informations à caractère réglementaire

Plan de prévention des risques naturels, miniers et technologiques	<ul style="list-style-type: none">* Préfecture de Moselle http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense-et-Risques/Risques-majeurs/Risques-Naturels-Miniers-et-Technologiques* GEORISQUES du Ministère de la Transition Écologique http://www.georisques.gouv.fr/
Commune dans le périmètre de la DTA des Bassins Miniers Nord-Lorrains	<ul style="list-style-type: none">* GEO DATA (données cartographiques à télécharger) https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/01bd8d9b2672aafd43bcf08e96ae2c88d8234e32

V. Volet paysage

a) Inventaires

Atlas des paysages	<ul style="list-style-type: none">http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-a12445.html
--------------------	---

(au 28/04/23)	Sources et sites de consultation
b) Informations à caractère réglementaire	
Sites classés et inscrits	* DREAL GRAND EST http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/sites-et-paysages-a12445.html
Décret de classement ou d'inscription avec le plan cadastral de classement ou d'inscription et la liste parcellaire	* DREAL Grand Est * UDAP Moselle
VI. Volet patrimoine architectural, archéologique	
a) Inventaire	
Monuments historiques (inscrits ou classés)	* Ministère de la Culture – POP la plateforme ouverte du patrimoine https://www.pop.culture.gouv.fr/search/list?base=%5B%22Patrimoine%20architectural%20%28M%C3%A9rim%C3%A9%29%22%5D
b) Informations à caractère réglementaire	
Périmètre de protection des monuments historiques classés	* Ministère de la Culture et de la Communication http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/
Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol de l'art. R126-1 et suivants du Code de l'Urbanisme	* Géoportail de l'urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/search-document/